



Bien de la communauté dans le cadre d'un divorce

Par **petit lu**, le **17/05/2011** à **13:31**

Bonjour,
mon ex femme a quitter le domicile conjugal en decembre 2005 nous somme passe en conciliation en septembre 2006 et le tribunal ma donne la jouissance du domicile conjugal et le divorce a etait prononce en janvier 2010 ou on nous a attribuer un notaire pour liquide le domicile conjugal je voudrais savoir si je pouvais me faire rembourse l'emprunt du domicile conjugal que j'ai rembourse depuis sont depart si oui existe t il un article ou un texte de loi et ce que je peut me le faire rembourse sur la totalite depuis sont depart merci